



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2018

Etaient présents : Mmes Eliane Wauquiez-Motte, Suzanne Sagnes, Marie Gaillard, Denise Vallat, Roselyne Charreyron, Annie Chaudier, Chantal Faucouit, Christiane Martignon, Nicole Vérilhac

MM. Jean-Marc Brottes, André Viallon, Didier Maneval, Daniel Agin, André Arnaud, Olivier Balme, Didier Crouzet, Jean-Michel Eyraud, Joël Ferrier, Hervé Routier, Frédéric Roux

Excusés : Mme Sarah Perrier (pouvoir à Mme Nicole Vérilhac)

M. Jean-Claude Bernard (pouvoir à Mme Suzanne Sagnes)

M. Philippe Dubois (pouvoir à M. André Arnaud)

Préalablement à l'ordre du jour, Madame le maire propose aux conseillers municipaux une modification dans la rédaction de l'ordre du jour de la présente séance et l'ajout d'un point :

« Subvention de 1 000 € à l'association les Genêts pour participer à l'achat d'un véhicule »

Madame le Maire demande l'accord des membres du conseil municipal pour la prise en compte de ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

Vote à l'unanimité

■ Administration de l'assemblée délibérante

a) Election du secrétaire de séance.

Suzanne Sagnes est désignée secrétaire de séance.

b) Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 22 mars 2018.

Mme le maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter sur le compte rendu du 22 mars 2018.

Hervé Routier réitère sa demande sur la rédaction de la délibération « Autorisation de dépenses de fonctionnement » qui devrait comporter un montant. Le montant porté au budget pour l'année 2018 est de 38 000 €.

Suzanne Sagnes répond aux différentes questions posées lors du conseil municipal du 22 mars notamment sur différents points du budget principal.

Le compte-rendu est adopté à la majorité (17 pour, 1 contre : Daniel Agin et 5 abstentions : Annie Chaudier (absente en conseil du 22 mars), Christiane Martignon, Joël Ferrier, Hervé Routier et Frédéric Roux)

■ Finances

a) *Indemnité à la comptable publique*

Madame le maire informe les membres du conseil municipal que le comptable assignataire du Trésor Public, receveur municipal, peut percevoir une indemnité pour l'exercice de ses fonctions au service de la collectivité.

Madame le maire propose d'accorder cette indemnité au taux de 100 % à Madame Edwige Poncin, , ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Vote à l'unanimité

b) *Subvention à l'hôpital de Moze*

Madame le maire indique aux conseillers municipaux que l'association RRT 43 a organisé une récolte de fonds, le 19 mai 2018, pour soutenir le projet de rénovation de l'hôpital de Moze.

Madame le maire souhaite que la commune accorde une subvention de 1 000 € à l'association de Moze pour soutenir la rénovation de l'hôpital.

Vote à l'unanimité

c) Subvention exceptionnelle à l'association les Genêts

Madame le maire indique aux conseillers municipaux qu'elle a reçu une demande exceptionnelle de subvention de la part de l'association les Genêts afin de participer à l'achat d'un nouveau véhicule destiné à livrer les repas.

Le montant de la subvention sollicitée auprès de la commune du Chambon-sur-Lignon est de 1 000,00 €.

Vote à l'unanimité

■ Culture

a) Vente d'ouvrages au Lieu de Mémoire

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux que le Lieu de Mémoire souhaite proposer à la vente différents ouvrages :

- Catalogue de l'exposition *Écrivains et penseurs autour du Chambon-sur-Lignon (1925-1950)*, au prix de 25 € ;
- *Les Cahiers du Lieu de Mémoire* (série de plusieurs livres publiés par le Lieu de Mémoire), au prix de 9 € ;
- *Résistances juives. Solidarités, réseaux, parcours*, au prix de 25 €.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

Le catalogue et les cahiers du lieu de Mémoire sont mis en vente chez les libraires de la commune.

Hervé Routier demande les recettes et dépenses du Lieu de Mémoire. Ces montants ont été présentés lors d'un précédent conseil municipal.

Vote à la majorité (19 pour, 4 abstentions : MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

b) Concert du 23 août 2018 : fixation des tarifs

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que la commune organise, en partenariat avec le Festival de la Chaise-Dieu et le Festival musiques en Vivarais-Lignon, un concert de Michaël Levinas au temple du Chambon le jeudi 23 août 2018.

Madame le Maire propose de valider les tarifs suivants :

- o Plein tarif : 20,00 € ;
- o Tarif réduit (étudiants, demandeurs d'emploi, enfants de 6 à 15 ans, élèves adultes des écoles de musique du Haut-Lignon et de Val'Eyrieux, adhérents à l'association Festival de la Chaise-Dieu) : 12,00 € ;
- o Accès gratuit pour les élèves des écoles de musique du Haut-Lignon et de Val'Eyrieux de moins de 18 ans sur présentation de la carte élève.

Vote à l'unanimité

■ Intercommunalité

a) Syndicat Intercommunal pour la Capture des Carnivores Domestiques Errants (SICCDE)

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que la commune de Saint-Vincent souhaite se retirer du Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants (SICCDE), étant précisé que le bureau du Comité syndical a donné son accord le 24 mars 2018.

Vote à l'unanimité

c) Vente d'eau à la Communauté de communes de Val'Eyrieux

Madame le Maire indique qu'une convention a été signée le 22 janvier 1975, ainsi que des avenants, entre la commune du Chambon-sur-Lignon et la commune de Saint-Agrève concernant la fourniture d'eau potable à la commune de Saint-Agrève.

Madame le maire précise qu'il convient de signer une nouvelle convention en raison :

- du changement de l'une des parties. La Communauté de communes de Val'Eyrieux est compétente en lieu et place de la commune de Saint-Agrève en matière d'eau potable ;
- de la modification des clauses. La commune du Chambon-sur-Lignon souhaite aligner le tarif de vente à la Communauté de communes de Val'Eyrieux sur celui facturé à ses usagers.

Vote à l'unanimité

■ Urbanisme

a) *Dénomination des nouvelles voies et numérotation des immeubles*

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune doit se doter d'un plan d'adressage précis. Celui-ci permettra de répondre à de nombreux objectifs et notamment :

- d'améliorer le repérage ;
- de faciliter et d'accélérer les interventions d'urgence (ambulances, médecins, pompiers, gendarmerie...), les services à domicile, la distribution du courrier et des colis... ;
- d'attribuer à chaque bâtiment ou ensemble de bâtiments, à partir d'une voie, un Point d'Accès Numérique (PAN), condition indispensable pour le raccordement au réseau de la fibre optique ;
- de faciliter la circulation et les déplacements, notamment au travers des outils de navigation de plus en plus utilisés (GPS, smartphone...).

Pour la mise en place de ce plan d'adressage, il y a lieu de procéder à la dénomination de l'ensemble des voies ouvertes à la circulation du public et desservant des bâtiments (rues, routes, impasses, chemins...) et d'opter pour un type de numérotation : métrique (distance par rapport au point zéro du début de la rue) et/ou sérielle (numérotation classique : croissante).

Il est demandé de revoir la Poste afin d'envisager une numérotation métrique sur les grands axes, notamment : route de Saint-Agrève, route du Mazet et route des Barandons.

Vote à l'unanimité

b) *Voirie communale*

Madame le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que la Préfecture de la Haute-Loire demande une délibération indiquant que la longueur de la voirie dans le domaine public communal est de 85 337 mètres, afin de répartir la dotation globale de fonctionnement pour l'année 2018.

Vote à l'unanimité

c) *Autorisation de clôtures*

Dans le cadre de l'application de la réforme des autorisations d'urbanisme en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2007, l'édification des clôtures est dispensée de toute formalité, sauf dans certains secteurs sauvegardés et les sites inscrits ou classés.

Néanmoins, le Conseil Municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur son territoire, en application de l'article R 421-12 du Code de l'urbanisme.

Il est précisé qu'au sens de l'urbanisme, constituent des clôtures : les murs, murets, treillis, pieux, palissades, grilles, barbelés, grillages, portes de clôture, destinés à fermer un passage ou un espace. En revanche, une haie vive n'est pas considérée comme une clôture.

Instaurer la déclaration de clôture permettra à Madame le Maire de faire opposition à l'édification d'une clôture lorsque celle-ci ne respecte pas les prescriptions des documents du Plan Local d'Urbanisme ou si la clôture est incompatible avec une servitude d'utilité publique, de manière à éviter la multiplication de projets non-conformes et le développement éventuel de contentieux.

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

■ Personnel communal

a) *Création de deux postes d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe*

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire, dans le cadre de la promotion interne, de créer deux postes d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe afin de faire passer au grade supérieur deux agents administratifs.

Madame le maire précise que la suppression des deux postes d'adjoint administratif principal de 2^e classe n'est pas obligatoire.

Vote à l'unanimité

b) Prise en charge du logement pour deux emplois saisonniers

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que la commune a recruté un surveillant de baignade pour la Plage du Lignon et un agent d'animation, pour les mois de juillet et août 2018.

Ces personnes ne demeurant pas à proximité, Madame le Maire propose que la commune prenne en charge la moitié du montant de leur hébergement. En conséquence, il convient de signer une convention d'utilisation des locaux avec le Collège du Lignon, pour un appartement meublé, du 1^{er} juillet au 31 août 2018, pour un loyer de 400 € pour les deux mois et pour les deux personnes, plus les charges d'eau et d'électricité.

Marie Gaillard indique que le recrutement d'emplois saisonniers ne reçoit pas le succès attendu. En effet, peu de candidatures locales parviennent en mairie malgré nos demandes au Point information jeunesse et la présence de Marie Gaillard aux jobs d'été.

Vote à l'unanimité

c) Prise en charge des frais de déplacement d'un agent en formation professionnelle

Madame le maire informe les conseillers municipaux qu'un agent communal, dans le cadre du compte personnel de formation, effectue différents allers-retours à Lyon durant les mois de mai et juin.

Madame le maire propose de prendre en charge ses frais de déplacements à hauteur de 50 %.

Vote à l'unanimité

■ Décisions du Maire

a) Choix de l'entreprise pour la voirie communale 2018

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 mai 2018.

L'entreprise retenue pour les travaux de voirie est l'entreprise la moins disante, à savoir : Chanavat Enrobés pour un montant de 98 420,30 € HT.

Les voiries concernées sont les secteurs dégradés à Magnac, Route du Stade, Chabanne, chemin de Vermillon.

Les travaux seront réalisés au cours de l'été.

b) Choix du Maître d'œuvre pour l'extension du lieu de Mémoire

Trois architectes ont été consultés. Le maître d'œuvre retenu est le cabinet Thierry et Mathieu Magaud.

Le taux d'honoraires retenu est le moins disant, soit 8 %.

■ Questions diverses

• *Gendarmerie*

Mme le maire présente les activités de la Gendarmerie de Tence.

Confère lettre de la Gendarmerie adressée à Mme le maire.

• *Illiwap*

Une application gratuite pour suivre l'actualité du Chambon a été mise en place. Il suffit de télécharger l'application Illiwap sur l'Apple store (Iphone) ou sur Google Play (Android).

• *Club de foot Le Mazet-Le Chambon*

En raison du mauvais état du terrain dû aux fortes pluies, quelques matches ont été annulés sur le terrain d'honneur du Chambon. Pour mémoire, il est rappelé qu'un stade existe au Mazet.

Un rendez-vous a été organisé en présence du Maire avec le Président du club, des parents d'enfants footballeurs, Didier Maneval, adjoint au sport. L'association du club de foot a été rassurée pour la saison prochaine.

• *Aménagement de la Plage*

Les travaux sont en cours.

Une candidate s'est manifestée pour assurer un service « boissons-glaces-chips » durant la saison d'été.

• *Parcours de santé*

Le nettoyage du parcours sera réalisé dans les prochains jours.

- *Dossier Dumunier - Bygodt*

Tous les membres du Conseil municipal ont reçu un courrier de Mme Dumunier et Mme Bygodt concernant le GAEC des Chardons et sa proximité avec leur habitation.

Mme le maire indique que ce dossier est suivi par la Préfecture.

- *Compteurs Linky*

Une réunion d'information, organisée par Enedis, a eu lieu en Mairie le 31 mai.

Mme Besson, interlocutrice des collectivités locales (Enedis), a transmis les éléments législatifs et réglementaires se rapportant au transfert de la propriété des compteurs et au remplacement des compteurs actuels par des compteurs communicants. Ce document sera remis à l'ensemble de membres du Conseil municipal.

- *Maison de santé*

Un rendez-vous est organisé en Mairie avec les professionnels de santé par l'Agence Régionale de la Santé de la Haute-Loire, le jeudi 14 juin 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 45.

◇◇◇◇◇◇